



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-055

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2023

Sommaire

Cour administrative d'appel de Paris /

75-2023-01-04-00029 - Arrêté JCCT/54 du 4 janvier 2023 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

Cour administrative d'appel de Paris

75-2023-01-04-00029

Arrêté JCCT/54 du 4 janvier 2023 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance
de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-
de-France

Arrêté JCCT/54 du 4 janvier 2023

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-5 ;

Vu la lettre du 14 décembre 2022 par laquelle le médecin national adjoint, directeur du contrôle médical de la gestion du risque et de l'organisation des soins de la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole, a transmis à la Cour des propositions pour la désignation d'assesseurs, au titre du régime de protection sociale agricole, de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommée, au titre du régime général de protection sociale agricole, assesseure titulaire de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, Mme Delphine SAVOIE-BRICHOUX, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Poitou.

Article 2 : Sont nommés, au titre du régime de protection sociale agricole, assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, Mme Armelle PREVOT, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Gironde, M. Pierre-Yves CHAUX, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Bourgogne, et M. Philippe MAHOT, chirurgien-dentiste conseil de la Mutualité sociale agricole pour la région Côtes Normandes.

../...

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Île-de-France, au médecin-conseil national du régime général de sécurité sociale, au médecin national adjoint, directeur du contrôle médical de la gestion du risque et de l'organisation des soins de la Mutualité sociale agricole, à Mme Delphine SAVOIE-BRICHOUX, à Mme Armelle PREVOT, à M. Pierre-Yves CHAUX et à M. Philippe MAHOT.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023

Signé

Pascale FOMBEUR